

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM

<http://wrm.us9.list-manage1.com/subscribe?u=f91b651f7fecdf835b57dc11d&id=a9afd536a6>

NOTRE OPINION

Quels “droits” sont défendus dans l’Accord de Paris et dans les plans pour résoudre la crise climatique ?

L’Accord de Paris et les raisons pour lesquelles il est désastreux pour le climat ont fait l’objet de beaucoup d’analyses. Un des aspects critiqués est que l’Accord ne fait pas référence à la question fondamentale des droits de l’homme. En revanche, au-delà du texte lui-même l’Accord garantit et renforce les droits des sociétés transnationales et des institutions financières. De même, ces droits ont été avalisés dans les activités parallèles qui se sont déroulées à Paris, lesquelles ont annoncé des plans et du financement pour de fausses solutions de la crise climatique. Leur objectif : transformer les problèmes en opportunités pour le secteur privé. Tel est le cas du système REDD+ et des nouveaux projets « ambitieux » de « reboisement » annoncés avant et pendant la Conférence de Paris.

Pour sauvegarder leurs intérêts, les transnationales et les institutions financières disposent des gouvernements comme véritables défenseurs de leurs droits. Cela ne diffère pas de ce qui se passe déjà, et de façon tout à fait explicite, dans les négociations internationales des accords de libre-échange. Les grandes entreprises pétrolières, par exemple, ont dû trouver très satisfaisant l’Accord de Paris, qui leur permet de continuer à contribuer impunément à la crise climatique. Sans avoir mentionné une seule fois les mots « combustibles fossiles », les gouvernements ont garanti à ces entreprises, et à leurs actionnaires, le droit de continuer à extraire du pétrole, du gaz et du charbon et d’obtenir des bénéfices.

Le fait de n’avoir pas inclus dans l’Accord de Paris la responsabilité historique et différenciée des pays industrialisés qui ont le plus contribué aux émissions de dioxyde de carbone (CO₂) équivaut, lui aussi, à reconnaître implicitement le droit de ces pays de polluer et d’exploiter des combustibles fossiles, et surtout, le droit des grandes entreprises de continuer à promouvoir et à tirer profit d’un système de production et de consommation destructeur, dont les effets négatifs retombent sur des millions de personnes, surtout dans les pays du Sud.

Le rôle des grandes entreprises et des institutions financières ne se limite pas à influencer sur la conférence officielle et sur l’Accord. Le système REDD+, par exemple, quoique mentionné dans le texte officiel de l’Accord, a été plus en vue dans les activités et les annonces parallèles sponsorisées par les gouvernements du Nord. L’intérêt de ces gouvernements est de « compenser » leurs émissions, tandis que les gouvernements du Sud s’intéressent plutôt au financement proposé. Dès les premiers jours de la conférence, les gouvernements d’Allemagne, de Norvège et du Royaume-Uni, ainsi que la Banque mondiale, ont annoncé des sommes qui, ensemble, s’élèvent à des milliards de dollars, à investir dans cette fausse solution de la crise climatique. En outre, le Brésil

et l'Union européenne ont introduit dans l'Accord de Paris des orientations générales sur le mode de fonctionnement d'un futur marché des crédits de carbone issus de projets REDD+. (1)

Au cours d'une activité parallèle dénommée « Forum mondial sur les paysages », organisée par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), a été lancé le plan « AFR100 », qui vise à « récupérer » 100 millions d'hectares de forêts soi-disant « dégradées » ou des zones tout à fait déboisées d'Afrique, et qui promet de créer des emplois et d'accroître le bien-être de la population. (2) Dix pays du continent se sont déjà engagés à « récupérer » ainsi plus de 30 milliards d'hectares. La Banque mondiale apporterait un milliard de dollars, et 540 millions supplémentaires proviendraient d'investisseurs nord-américains et européens spécialisés en affaires « vertes ».

L'importance de reboiser les zones touchées par des activités destructrices est indéniable, mais il est fondamental de savoir comment, et au profit de qui cela se fait. La sincérité d'institutions financières telles que la Banque mondiale est douteuse, comme l'est celle des fonds d'investissement « verts », toujours attentifs aux opportunités que puisse leur offrir le « capitalisme vert », dont la logique consiste à faire passer le gain avant le bien-être de la population locale.

La Banque mondiale compte dans son curriculum la responsabilité du Plan d'action forestier tropical (PAFT), lancé dans les années 1980, qui, lui aussi, était axé sur le « reboisement » mais qui fut un échec. Le PAFT suscita des révoltes populaires dans certains pays comme l'Inde, où, sous la bannière du « reboisement », il favorisa la réalisation de plantations industrielles d'arbres au profit du secteur privé, et provoqua la destruction d'encore plus de forêts. À l'heure actuelle, la Banque mondiale est encore un des principaux promoteurs de l'expansion des plantations industrielles d'arbres pour la production de pâte à papier et à d'autres fins, par le biais de la Société financière internationale (SFI), sa branche pour le secteur privé. En même temps, la Banque est un des principaux promoteurs de REDD+. Au Mozambique, par exemple, la SFI finance l'entreprise portugaise Portucel, qui est en train de prendre aux communautés paysannes des terres arables pour y planter des eucalyptus, ce qui porte atteinte à la souveraineté alimentaire de la population.

La participation d'investisseurs « verts » au Plan AFR100 soulève des inquiétudes également, car ils sont déjà très présents en Afrique avec des activités dites « de reboisement » qui, en fait, consistent à planter des arbres en régime de monoculture, en vue de participer au commerce des crédits de carbone et du bois. Un des principaux investisseurs de ce genre est la société norvégienne *Green Resources* qui, en Ouganda, a été dénoncée pour avoir détruit les moyens de subsistance des communautés locales en pratiquant le « reboisement » pour stocker du carbone. (3)

Le Plan AFR100 est semblable à un autre, lancé en juillet 2015 au Brésil par la présidente Dilma Rousseff. Le Brésil est un des principaux pays du monde en matière de forêt tropicale. Lors d'une visite officielle aux États-Unis, la présidente annonça la « récupération » de rien moins que 12 millions d'hectares de forêt. Dans ce cas aussi la méfiance est de mise, puisqu'il s'agit du pays du Sud qui possède la plus grande superficie de plantations industrielles d'eucalyptus pour la production et l'exportation de pâte à papier, avec la participation de transnationales telles que la société suédo-finlandaise Stora Enso et, de plus en plus, de fonds d'investissement qui deviennent

propriétaires des terres. Ces plantations, que le gouvernement appelle, à tort, des « forêts plantées », font partie du plan de « reboisement ». Le secteur des plantations industrielles d'arbres a une importance capitale pour le Brésil, et le gouvernement cherche sans cesse à promouvoir son expansion, même avec des arbres génétiquement modifiés.

Dans les articles du présent bulletin nous mettons en lumière de quelle façon les politiques qui découlent des négociations sur le climat impliquent en fait des violations de droits. L'un des articles porte sur une enquête inédite menée dans l'état d'Acre, au Brésil, sur les violations des droits de l'homme qu'entraînent les politiques de « l'économie verte ». Un autre met en lumière également le rapport entre REDD+ et les droits, en se centrant sur la faiblesse de l'application du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause en République démocratique du Congo. L'article sur la Thaïlande traite des combats populaires contre les usines hydro-électriques et leurs graves conséquences, et met en évidence la fausseté de l'idée de les promouvoir en tant que source d'énergie propre. Deux autres articles parlent de la lutte de deux peuples autochtones, les Bribris du Costa Rica contre un projet REDD+, et les Pataxós du Brésil contre les plantations d'eucalyptus de Stora Enso et de Fibria, dans leurs territoires respectifs. Et pour finir, le Réseau environnemental indigène (IEN d'après l'anglais) décrit les effets, sur les peuples autochtones du Nord, des activités extractives d'entreprises qui achètent des crédits de carbone générés par des projets mis en œuvre dans le Sud. Bonne lecture !

- (1) <http://www.redd-monitor.org/2015/12/15/cop21-paris-redd-and-carbon-markets/>
- (2) <http://www.wri.org/news/2015/12/release-african-countries-launch-afr100-restore-100-million-hectares-land>
- (3) <http://www.redd-monitor.org/2015/11/27/the-swedish-energy-agency-has-frozen-carbon-credits-purchases-from-norwegian-plantation-firm-green-resources/>

L'ACCORD DE PARIS AGGRAVE LA VIOLATION DES DROITS ET DES TERRITOIRES DES PEUPLES

Les Bribris, un peuple jamais conquis qui fait front au système REDD

Des cycles continuels de rébellions et de résistance ont fait partie de l'histoire d'un peuple du sud caribéen du Costa Rica. Tous les cinquante ans, des actions en tous genres ont lieu, grâce auxquelles le peuple bribri a évité de perdre ce qui le définit comme tel : la terre. Des églises brûlées, la résistance contre la monoculture du bananier, la lutte contre les barrages et les entreprises pétrolières et minières ont tissé l'histoire de ce peuple. En cette occasion, son adversaire n'est pas très différent des autres, de sorte qu'il a réagi contre lui.

Le Costa Rica est un des pays qui, dans les conférences des Nations unies sur le changement climatique, parle de « l'Économie verte » et se présente comme une plateforme d'essai des nombreuses méthodes pour la marchandisation de la nature que l'on entend promouvoir à l'ONU. REDD+ en est une. Pourtant, au plan national apparaissent des contradictions, et les peuples indigènes s'opposent à l'imposition de

REDD+ sur leurs territoires. De son côté, le gouvernement n'a pas respecté le droit à l'autodétermination des territoires indigènes.

À titre d'exemple, le 15 octobre dernier plus de 250 personnes appartenant aux 24 territoires indigènes se sont présentées à San José, la capitale du pays, pour être reçues par le président Luis Guillermo Solís. À l'unisson, les Bribris, les Terrabas, le Ngobes et les Cabecares ont manifesté leur refus de la mise en œuvre de REDD+ sur leurs territoires ou à n'importe quel autre endroit du pays.

Cette mobilisation n'était pas la première. Cela fait plus de cinq ans que, lors d'ateliers, de réunions, de rencontres et de conférences de presse le peuple bribri signale de façon concrète les effets négatifs de plusieurs projets de marchandisation de la nature, dont le système REDD, que les gouvernements successifs ont essayé d'imposer depuis 2008. La principale réclamation des peuples met en question la légitimité de ces projets dictés par des instances internationales, qui contredisent directement leurs us et coutumes, régis par leur cosmovision, concernant tout ce qui a trait au soin et au respect de la nature.

D'après les traditions de ce peuple, la forêt est sacrée. C'est là que Sibù (la principale entité spirituelle bribri) créa l'univers, y compris le maïs, origine des Bribris. Son centre est le mont Namaso, un site sacré de grande importance, autant que la totalité de la forêt qui couvre une bonne partie du territoire indigène. Dans l'Usuré (maison conique traditionnelle) est représenté l'univers : le ciel, les étoiles, la surface de la terre et le sous-sol. Le tout a été créé par Sibù, et les Bribris sont responsables de sa préservation.

Pour leur culture, comme pour celle d'autres peuples indigènes du monde, les forêts sont très importantes. Tout ce qu'elles contiennent est considéré comme sacré, et donc respecté et préservé. On ne chasse que l'indispensable, et par des méthodes traditionnelles. La forêt n'est utilisée que pour subsister, sans aucun but commercial. On n'empoisonne ni la terre, ni l'air, ni l'eau.

La Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), souscrite par le Costa Rica, dit qu'il faut consulter les peuples indigènes quand on prévoit des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement. Ces consultations doivent avoir lieu de façon préalable, libre et informée, par des procédés appropriés et de bonne foi. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples indigènes en dit autant.

Le processus de développement de la stratégie REDD au Costa Rica commença fin 2008, avec l'appui du Fonds de coopération pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale ; dès le début, ce processus a passé outre aux droits des peuples autochtones du pays.

Le récapitulatif suivant révèle comment le système fut imposé :

- En 2009, la stratégie REDD+ fut formulée avec la complicité de représentants supposés des peuples indigènes, qui n'avaient pas été choisis au moyen d'une élection populaire ni en application des us et coutumes. Ces représentants imposés n'informèrent jamais leurs communautés du contenu des négociations.

- En 2012, un plan de consultation fut élaboré avec des leaders indigènes, désignés par le gouvernement national et non par les peuples indigènes.
- En 2013 furent créés par Décret exécutif un comité de direction et un secrétariat exécutif de REDD+. Ce secrétariat compte un seul membre indigène, censé représenter tous les peuples indigènes du pays (8 en tout, répartis sur 24 territoires). Une fois de plus, cette désignation eut lieu sans une participation adéquate.
- En septembre 2015, le gouvernement présenta, dans le cadre d'une « pré-consultation », le programme de paiement pour services environnementaux (PSE), considéré comme un processus de préparation en vue de REDD+. Encore une fois, le programme fut élaboré sans que les peuples sachent d'où il provenait, qui avait participé à sa conception et comment on était parvenu à ces accords.

L'organisme chargé de mettre en œuvre la stratégie REDD à l'échelon national est le Fonds national de financement forestier (FONAFIFO), qui prévoit de ce faire entre 2016 et 2020. Une instance de consultation des peuples indigènes est également prévue, qui aurait dû avoir lieu avant le processus actuel de mise en œuvre. Le manque d'information est donc important. Les communautés se posent de nombreuses questions : d'où cela vient et pour quoi faire, comment cela fonctionne, quels en seront les bénéfices et les conséquences.

Depuis plus de 530 ans, la même histoire de domination se répète. On essaie de leur faire oublier leur langue, si importante pour la survie de leur culture ; on leur impose des systèmes d'éducation qui ne sont pas les leurs, des gouvernements différents de leurs autorités traditionnelles, et des lois qui n'ont pas grand-chose à voir avec leurs propres systèmes de gouvernement. C'est ainsi qu'on voit apparaître de grandes installations qui détruisent la forêt et polluent les rivières. Des routes sont construites, des réseaux électriques traversent les territoires indigènes, ils voient leurs terres sans cesse envahies pour en être ensuite dépouillés. REDD n'est pas différent des autres moyens de colonisation, mais il représente un nouveau tour de vis du capitalisme.

Tel qu'il est conçu, REDD+ interdit l'utilisation des forêts et, par conséquent, de toutes les autres « ressources » existantes. Ceux qui ont marché le 15 octobre dernier devant la résidence présidentielle le savent bien : « En fixant un prix à nos forêts, à nos sites sacrés, à nos fleuves et à tous les êtres qui les habitent, REDD ne respecte pas notre cosmovision... Nous exigeons que soit respectée notre méthode d'entretien qui va au-delà des projets inventés venus de l'extérieur, lesquels finissent par diviser le tissu communautaire ancestral grâce auquel les montagnes sont intactes encore aujourd'hui. Nous, les peuples, disons : nous ne pouvons pas vendre l'air, l'eau, l'or, la montagne... si nous vidons la forêt de son sang, elle mourra ». (1)

Lors de la réunion dans la résidence présidentielle, le gouvernement fit la sourde oreille à la demande des peuples indigènes d'arrêter la mise en œuvre de la stratégie REDD, et sa réponse fut « cela se fera, un point c'est tout ». Les indigènes manifestèrent qu'il faut entreprendre un processus de dialogue véritable, où toute la population des territoires recevra l'information nécessaire, complète et transparente sur l'objectif de la stratégie, et où l'on accordera la priorité à un programme indigène qui cherche l'autonomie sur la terre, l'alimentation et la culture.

Le même jour, les peuples indigènes réaffirmèrent leur décision de continuer à construire leur autonomie, sans demander la permission d'exister et sans cesser non plus de dénoncer les véritables coupables de la crise climatique : les gouvernements et les grandes entreprises. C'est une des manières de prendre soin de la forêt et de leur communauté, et de s'acheminer vers une véritable souveraineté territoriale.

Mariana Porras, mariana@coecoceiba.org
Henry Picado, henry@redbiodiversidadcr.info

(1) Manifeste contre REDD remis à la résidence présidentielle en octobre 2015.

De la disparition des poissons au changement climatique : réflexions sur le récent mouvement contre les barrages dans la région du Mékong

« Les barrages construits sur le cours principal du Mékong et sur d'autres fleuves de la région ont provoqué de graves changements dans les écosystèmes, qui mettent en danger la vie, les moyens d'existence et l'économie dans toute la région. Les barrages ont aggravé aussi les effets du changement climatique que nous subissons déjà. »

« Nous avons constaté et subi la destruction causée par les barrages. Pour nous qui vivons le long du fleuve et qui connaissons chaque changement du système hydrique, il est indéniable que ces barrages ont de graves conséquences négatives pour les générations présentes et futures, et qu'ils ne devraient pas être construits. »

« Gouvernements du Mékong, écoutez le peuple ! »
Déclaration de la population de la région du Mékong sur les barrages,
25 septembre 2015

La déclaration qui précède, rédigée par les représentants de communautés cambodgiennes, thaïlandaises et vietnamiennes, fut approuvée par plus de 8 200 personnes dont la plupart appartiennent aux communautés riveraines du fleuve Mékong, du Tonlé Sap (Grand lac) au Cambodge et du delta du Mékong au Vietnam.

La déclaration fut lue en public le 11 novembre 2015, pendant le Forum public régional intitulé « **L'avis des peuples du Mékong : message aux gouvernements à propos du barrage sur le Mékong** ». Le forum eut lieu à l'université d'An Giang du delta du Mékong, au Vietnam, organisé par les représentants des communautés des trois pays et par leurs alliances d'ONG. À la fin du forum, Mme Huynh Thi Kim Duyen, représentante de la province vietnamienne de Ga Mau du delta du Mékong, prit la parole pour faire sa déclaration finale : « *La population locale vietnamienne souhaite demander que le barrage de Don Sahong soit arrêté* ». Une déclaration publique de ce genre demandant l'arrêt du barrage était vraiment quelque chose de nouveau au Vietnam. Le rôle du représentant cambodgien du Tonlé Sap fut également actif. M. Sam At, pêcheur, donna clairement son opinion : « *Le Cambodge devra supporter les effets les plus graves des barrages du Mékong sur la pêche, et surtout ceux du barrage de Don Sahong. Nous voulons savoir pourquoi on continue de pousser en avant ce barrage et d'autres encore, et pourquoi aucun des gouvernements ne nous écoute* ».

La campagne de la société civile et de la population locale du Mékong contre les barrages dure depuis au moins trente ans, mais les mauvais rapports politiques des gens avec leur gouvernement ont représenté un dur obstacle qui a empêché beaucoup d'ONG, et surtout les communautés locales, d'y participer. L'absence de démocratie qui caractérise le régime socialiste du Vietnam et du Laos a toujours restreint la capacité des organisations de la société civile (OSC) et de la population d'influer sur les questions concernant la planification énergétique et les barrages hydroélectriques. En Thaïlande et au Cambodge, où les espaces démocratiques sont en principe plus nombreux, le fait que les gouvernements soient favorables aux entreprises et que le pouvoir soit centralisé a toujours abouti à un résultat semblable : les OSC et la population locale qui participent au mouvement n'ont aucun accès à l'information, et risquent même de voir leur vie menacée.

Néanmoins, la situation actuelle concernant les barrages hydroélectriques a fortifié le mouvement populaire, malgré les obstacles que posent les gouvernements du Mékong et d'autres groupes influents de la région. Les gens défient maintenant les obstacles politiques. Ils réclament un dialogue direct entre les gouvernements et les habitants du Mékong, au sujet des effets inacceptables des projets hydroélectriques qu'ils sont obligés de supporter depuis que la Chine commença à construire le premier barrage, celui de Manwan, sur le cours supérieur du Mékong, en 1986. La chronologie des impacts des barrages hydroélectriques dans le bassin du Mékong continue jusqu'au barrage de Pak Mun, construit en Thaïlande sur le principal affluent du Mékong et terminé en 1994. En 1997, le Vietnam construisit le barrage de Yali Falls sur le cours supérieur du Sesan, le plus grand fleuve du bassin du Mékong. Et finalement, depuis 2012, après que la Chine eut terminé cinq barrages sur le haut Mékong, le Laos entreprit de construire une série de barrages sur le cours principal du bas Mékong, en commençant par celui de Xayaburi. À l'heure actuelle, le Laos continue de pousser pour la construction du barrage de Don Sahong, sans écouter les manifestations d'inquiétude qui s'élèvent dans toute la région.

Ceux qui parlent le plus fort, ce sont les habitants de la région directement touchés par les problèmes. Au Cambodge, de plus en plus de personnes et de communautés sont confrontées à la disparition des poissons dans le cours principal du Mékong, dans ses affluents et autour du Grand lac. Des rapports publiés depuis 2011 par la Commission du fleuve Mékong et par des experts signalent que, *« si d'ici 2030 onze barrages sont construits sur le cours principal du bas Mékong, on prévoit une diminution de la production de poissons d'entre 550 000 et 880 000 tonnes, soit une baisse d'entre 26 et 42 pour cent par rapport à l'année de référence 2000. Cela représente une perte d'environ 340 00 tonnes par rapport à ce que serait la situation en 2030 sans ces barrages. On estime que la perte en argent due à la diminution de la production se situera entre 200 et 476 millions USD par an »*.

En plus des répercussions sur la pêche, la conclusion que les barrages ont aggravé les effets du changement climatique, surtout au Vietnam, est une des raisons principales pour lesquelles la population vietnamienne participe aujourd'hui aux activités concernant les barrages hydroélectriques. La diminution du volume d'eau douce qui descend dans le delta et le manque de bons sédiments pour l'agriculture est en train d'affecter une zone où l'on cultive 70 % des produits agricoles du pays. Sur les 40 000 kilomètres carrés du delta du Mékong, 78 % sont consacrés à la production de riz, et la plupart se trouvent à peine deux mètres au-dessus du niveau de la mer. Le fait que ces

sols risquent de disparaître sous l'eau à cause du changement climatique, aggravé par les barrages hydroélectriques situés en amont, est devenu évidemment une source de préoccupation pour un million de Vietnamiens. Les gens s'inquiètent aussi du manque d'eau pour la consommation quotidienne.

Au-delà des contraintes politiques et de la propagande que les défenseurs des barrages hydroélectriques n'arrêtent pas de faire auprès des gouvernements du Mékong, se trouvent les effets concrets et la souffrance réelle du peuple de la région. Les répercussions actuelles et prévisibles des grands barrages hydroélectriques sont absolument évidentes. Il est donc impossible de convaincre la population locale que les grands barrages sont une source 'propre' d'énergie. De même, la publicité qui présente comme 'durables' les grands barrages hydroélectriques dans le bassin du Mékong ne peut pas être prise au sérieux par les gens, quand ils voient les graves effets que les barrages existants ont déjà sur leurs vies et leurs économies, aussi bien locales que nationales ou régionales. Tout ce qu'on peut souhaiter et espérer, c'est ce que les peuples du Mékong ont dit dans leur déclaration : « *il est temps que nos gouvernements nous écoutent et respectent notre droit de prendre une décision sur l'avenir de nos fleuves et sur notre vie* ».

Premrudee Daoroung, premrudee@sevanasea.org
Project SEVANA South-East Asia

La compensation et le commerce d'émissions : une logique qui viole les droits humains et indigènes

La plupart des habitants des pays du Nord ont fait très peu attention à certains détails de l'accord récemment signé à Paris en décembre dernier, lors des pourparlers de l'ONU sur le climat ; ni la presse nationale ni les médias sociaux n'en ont parlé. Ceux qui ont été attentifs et ont essayé de montrer les incongruités de l'Accord de Paris, ainsi que la longue histoire de ces négociations qui ont débuté par le Protocole de Kyoto, appartiennent dans leur majorité à des communautés indigènes et à celles qui se retrouvent entourées par des puits de pétrole et de gaz, par la production et le transport de produits chimiques mortels et des sous-produits du pétrole, et par la monoculture industrielle.

« Face à la crise climatique, les peuples indigènes sont les premiers à recevoir les impacts du changement climatique, et se trouvent en même temps aux avant-postes des combats pour maintenir les combustibles fossiles dans le sous-sol. Tel qu'il est, l'Accord de Paris conspire contre la souveraineté des peuples indigènes du monde entier, et encourage les fausses solutions de la crise climatique. »

Réseau environnemental indigène (1)

Le contenu de l'Accord de Paris est fondé sur un modèle purement capitaliste qui élimine pratiquement les droits humains et indigènes. Cette omission manifeste semble destinée à absoudre à l'avance de toute violation éventuelle les grandes entreprises et les gouvernements quand ils affectent des terres indigènes et traditionnelles au stockage et à la compensation de carbone – une escroquerie dangereuse où les émissions à la source des pays du Nord sont « compensées » dans les pays du Sud grâce, entre autres, à la marchandisation des forêts – et à la poursuite de l'extraction.

Les inondations, les sécheresses et la prolifération de maladies d'origine agricole et animale sont en train de devenir plus graves, limitant les ressources de subsistance et menaçant la sécurité alimentaire. Dans les pays du Nord, des villages entiers situés le long des zones côtières voient diminuer leur masse terrestre à cause de l'élévation du niveau des océans. Ils perdent ainsi des terres où ils ont habité d'innombrables générations durant et qui ont pour eux une grande valeur spirituelle et culturelle, de sorte que leur survie en tant que race unique est mise en cause.

« Depuis 1932, le sud de la Louisiane [États-Unis] a perdu plus de 1 900 miles carrés (3 058 kilomètres carrés). Il paraît que nos côtes perdent un demi-hectare par heure. Nous subissons des tempêtes tropicales et des ouragans plus violents et fréquents, et des houles plus hautes. L'ouragan Katrina n'était pas le premier, nous avons eu depuis de nombreuses tempêtes, et nous savons qu'il y en aura d'autres... Le niveau de la mer monte et les plus de 10 000 miles [plus de 17 000 km] de canaux creusés par l'industrie pour l'extraction des ressources naturelles ont laissé nos marais dans un état irréparable. L'eau douce n'inonde plus régulièrement notre territoire ; en revanche, l'eau salée brûle nos côtes, ce qui tue la biodiversité et oblige les communautés du littoral à migrer vers des terres plus hautes. On dit que certains villages devront être sacrifiés et que ceux qui se trouvent au bout des chemins, où les Houmas ont autrefois trouvé refuge, vont bientôt se retrouver au large. »

Monique M. Verdin, Paris 2015, membre des Houmas de Louisiane (2)

Une autre omission manifeste de l'Accord de Paris est l'obligation de limiter l'extraction de combustibles fossiles. Au contraire, les projets fondés sur « l'économie verte », comme les programmes REDD+ (Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) des Nations unies et de la Banque mondiale fourniront aux pays industrialisés les moyens financiers de justifier l'expansion des systèmes basés sur les combustibles fossiles.

Les communautés indigènes et voisines des endroits où se concentrent les industries et l'extraction de combustibles fossiles sont menacées par la pollution qui continue d'envahir l'air qu'elles respirent et l'eau qu'elles boivent. Les sables bitumineux au Canada, un énorme projet d'extraction pétrolière en Alberta du Nord, l'extraction pétrolière off-shore sur la plateforme continentale de l'Alaska, et la fracturation hydraulique au Dakota du Nord ne sont que trois exemples d'activités qui vont toucher de façon disproportionnée les peuples indigènes du Nord.

En tant que peuple du Denedeh du Nord et de l'Arctique, nous avons déjà connu une variation de deux degrés et des impacts réels du changement climatique. En plus, nous nous trouvons en aval du projet industriel le plus grand de la planète, les Sables bitumineux d'Alberta, qui est en train d'aggraver les effets du changement climatique par la pollution et la dégradation des terres dont nous dépendons. Il nous faut plus que des engagements écrits ou verbaux, il nous faut une action réelle et immédiate à propos du climat, et cela veut dire qu'on ne doit pas exploiter les sables bitumineux et qu'il faut laisser les combustibles fossiles sous terre. »

Daniel T'Seelie, membre de la communauté dene (3)

Ajoutez à cela que, grâce à cette omission, l'Accord de Paris va continuer à privatiser et à vendre les terres des peuples indigènes des pays du Sud, dans le but délibéré de cacher ou de dissimuler la pollution à la source. Pour les forêts tropicales, le système REDD+ veut dire que les économies les plus puissantes du monde commenceront bientôt à produire des incitations considérables dans le cadre du marché financier mondial, déjà démesuré et instable, pour « investir » dans les terres boisées.

La loi AB32 de l'état nord-américain de Californie sur les solutions au réchauffement planétaire (4) et le système REDD+ créent des instruments qui permettent d'affecter de grandes étendues de forêt au stockage ou à la compensation de carbone, avec ou sans le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause que prévoit la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples indigènes. Des communautés entières du Sud et du Nord sont donc soumises à la perte de leurs droits fonciers et, dans bien des cas, sont expulsées de leurs terres au moyen d'opérations militaires ou policières. (5)

Les peuples indigènes ont survécu pendant des millénaires en adhérant à la Loi naturelle, constituée par des vérités et des principes détaillés et immuables concernant le monde naturel. Ces principes déterminent comment utiliser et protéger les ressources afin de maintenir les qualités régénératives de la biodiversité et de faire en sorte que tous les éléments vivants de ce monde puissent coexister et prospérer. Pour les peuples forestiers, il est entendu que cette biodiversité doit être respectée et entretenue parce que les forêts sont aussi les poumons de la Terre-mère.

Les peuples indigènes sont des gens de la terre et des eaux, et nous faisons face maintenant à de nombreux défis, tels que les changements extrêmes du climat, les phénomènes météorologiques extrêmes et le développement énergétique extrême, l'avancée continue de la mondialisation économique et la poursuite des modes de développement occidentaux. L'exploitation des combustibles fossiles sur les territoires et dans les terres, les eaux et les mers des peuples indigènes est en train d'augmenter. Les affaires vont leur train habituel. Les industries pétrolières et extractives, avec l'aide du gouvernement, sont en train de développer la prospection pour trouver davantage de combustibles fossiles, afin de maintenir leur dépendance énergétique et leur niveau élevé de consommation.

Casey Camp-Horinek, Ponca, Oklahoma, États-Unis (6)

Le financement, s'il était nécessaire, devrait provenir d'amendes à payer à la source, et non d'un marché qui ne profite qu'à quelques privilégiés. Les peuples indigènes et les communautés traditionnelles devraient être débarrassés des grandes routes, des plantations en régime de monoculture, de l'extraction de minéraux et de combustibles fossiles et de toute autre forme de mégaprojets.

« La transformation de la manière dont nous protégeons les terres et les territoires où nous vivons, jouons et aimons n'aura de l'influence que si l'on reconnaît d'où doit venir le changement pour mettre fin à la profanation de la terre et à la violence environnementale. Ce changement viendra des principaux gardiens de la terre, au moyen de solutions communautaires destinées à mettre fin à l'avidité, la corruption et la mentalité colonialiste. Il proviendra des pratiques basées sur la terre, seul moyen de rester en rapport avec elle. Il

impliquera d'écouter les paroles que prononcent les vieillards, et de ne plus jamais oublier quel est notre rôle véritable, de ne plus jamais violer son caractère sacré ni les prières prononcées par les générations précédentes. Nous devons être fidèles aux prières de nos ancêtres, et ne pas nous tourner vers les rencontres coloniales pour trouver des solutions indigènes. »

Andrea Landry, Première nation Pays Plat, Canada (7)

B. J. McManama, bjmcmama@gmail.com

Indigenous Environmental Network, <http://www.ienearth.org/>

(1) Le Réseau écologiste indigène (*Indigenous Environmental Network*) est une alliance de peuples indigènes dont la mission est de protéger le caractère sacré de la Terre-mère.

<http://www.ienearth.org/>

(2) “5000 miles from Grand Bois. Red Road to Paris”, Monique Michelle Verdin,

<http://indigenouising.org/5000-miles-from-grand-bois-red-road-to-paris/>.

(3) Communiqué de presse de l'Indigenous Environmental Network, décembre 2015,

<http://indigenouising.org/indigenous-environmental-network-cop21-delegation-responds-to-announcement-of-canadas-support-of-1-5-climate-target/>.

(4) Loi californienne AB32, ‘Global Warming Solutions Act’:

<http://www.arb.ca.gov/cc/ab32/ab32.htm>.

(5) “Newest Scam on Fringe of Climate Change Involves Land-Grabs in Peruvian

Rainforest” <http://indiancountrytodaymedianetwork.com/2012/03/08/newest-scam-fringe-climate-change-involves-land-grabs-peruvian-rainforest-101867>

(6) Presentation of the Indigenous Environmental Network and Indigenous Peoples of Mother Earth and our Grandmothers – and Future Generations,

<http://therightsofnature.org/casey-camp-horinek-opening-expert/>

(7) “COP21 Will Not Save our Lands and Territories”, Andrea Landry,

<http://indigenouising.org/cop21-will-not-save-our-lands-and-territories/>.

Brésil: la société de plantation d'eucalyptus Veracel Celulose prétend expulser les Pataxós de leur territoire

Les Pataxós du village de Nueva Esperanza de la municipalité d'Itamarajú, situé dans l'extrême sud de l'état de Bahia, sont menacés d'expulsion. L'État brésilien a déjà reconnu que la zone de 52 100 hectares qui fait partie du territoire de Barra Velha appartient de droit aux Pataxós, mais le gouvernement n'a pas encore pris le décret correspondant, qui mettrait fin à la situation de violence permanente contre les habitants du village de Nueva Esperanza et contre les près de 7 000 Pataxós qui habitent ce territoire. Les Pataxós dénoncent le retard du gouvernement et les effets négatifs de Veracel Celulose, propriété de la transnationale suédo-finlandaise Stora Enso (50 %) et de Fibria (50 %). Ils luttent contre les tentatives d'expulsion de Veracel Celulose, tout en essayant de survivre avec à peine 20 hectares de terres encerclées par les eucalyptus de l'entreprise.

Les colonisateurs portugais, impressionnés par les beautés naturelles et par les nombreuses possibilités d'une économie coloniale intégrée, entreprirent la conquête et la colonisation de cette région, connue depuis longtemps comme l'extrême sud de Bahia. Les grandes forêts tropicales qui s'étendaient sur toute la région, qui incluaient

des mangroves et *mussurunga*, furent pendant deux siècles la base principale de l'activité économique, fondée sur l'exploitation de bois destiné surtout à la construction navale et civile. La complexité du paysage géographique, où la plaine est remplacée par un relief élevé et exubérant qui apparaît à plus de 24 km du littoral, fut considérée comme un obstacle à l'expansion de l'occupation car, situé à une altitude de 200 à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce paysage servait de refuge aux indigènes non alliés. Certains récits, comme celui du prince autrichien Maximilien de Nied-Neuwied qui traversa la région en 1816, décrivent la beauté du paysage, ses caractéristiques et les stratégies des indigènes, comme les Pataxós, pour se réfugier dans les abondantes forêts de la région. (1)

Ce peuple, comme tant d'autres du Brésil, a subi l'expropriation depuis la colonisation, mais de nombreux Pataxós de l'extrême sud de l'état de Bahia se trouvent dans la région de Monte Pascoal. Après de nombreux combats, ces derniers obtinrent le 1^{er} septembre 1991, grâce au décret n° 1 393, la démarcation d'un territoire de 8 628 hectares dénommé Barra Velha de Monte Pascoal. Cependant, les Pataxós qui vivent à l'intérieur et autour de ce territoire réclament la révision de cette démarcation pour leur territoire comprenne 52 100 hectares. L'État brésilien reconnut, en 2008, que ces 52 100 hectares avaient toujours été occupés par les Pataxós et que ce territoire était fondamental pour leur survie physique et culturelle. Près de 24 000 hectares de cette superficie font partie d'une Unité de Conservation, le parc Monte Pascoal. La reconnaissance est fondée sur la publication dans le Journal officiel de l'Union du rapport de démarcation qui justifie les nouvelles limites du territoire. Or, le ministère de la Justice n'a pas encore pris le décret correspondant, en alléguant que six instances judiciaires sont en cours, intentées par des propriétaires terriens et par des gouvernements municipaux de la région, comme la Mairie de Porto Seguro et Prado, qui s'opposent à la démarcation. Par conséquent, la violence continue.

À l'invasion des propriétaires terriens s'ajoute celle de la société productrice de cellulose d'eucalyptus, Veracel Celulose. Dans le cas du village de Nueva Esperanza, la zone que les Pataxós avaient récupérée en mars 2013 à l'intérieur du territoire de 52 100 hectares déjà démarqué de Barra Velha, fut menacée par l'entreprise, qui s'adressa au tribunal pour essayer d'expulser les Pataxós. Le premier juge qui prit le cas (0002592-59.2013.4.01.3310) décida de maintenir les Pataxós dans la zone, compte tenu de la démarcation déjà faite par l'État brésilien, et en attendant que le gouvernement prenne le décret correspondant. Mais l'affaire vient d'être reprise par un autre juge qui risque de revenir sur la la décision du juge précédent et d'expulser les 35 familles concernées, soit près de 160 personnes de tous les âges.

Depuis 2013, les Pataxós de Nueva Esperanza tâchent de survivre dans une zone d'à peine 20 hectares encerclée par les plantations d'eucalyptus de Veracel. Là où il y avait des eucalyptus, les Pataxós cultivent maintenant des aliments, comme le manioc et l'ananas, pour nourrir leurs familles, mais ils subissent quotidiennement les impacts des plantations de Veracel. Ils affirment qu'ils supportent des situations extrêmes en ce qui concerne l'eau : une sécheresse prolongée est en train d'aggraver les effets dévastateurs de la monoculture d'eucalyptus. Ils montrent un endroit où la proximité des eucalyptus a détruit les sources d'eau et les a forcés à creuser un puits pour obtenir le minimum d'eau nécessaire à leurs familles.

Un autre impact grave découle de l'application de produits agricoles toxiques. Ils dénoncent que Veracel a commencé à appliquer ces produits depuis des avions, apparemment pour essayer de combattre une chenille qui attaque les eucalyptus. Les applications aériennes touchent aussi les familles pataxós qui vivent pratiquement au cœur des plantations. Les habitants se plaignent de n'avoir pas été prévenus de ces applications et de ne pas savoir quels sont les produits appliqués. Ce qu'ils savent, c'est que ces produits ont provoqué des maladies diverses, comme des troubles respiratoires et des démangeaisons, surtout chez les enfants. Ils dénoncent également que l'entreprise ne leur a apporté que des malheurs et que ses promesses sont un mythe. Ils comparent Veracel à Alvares Cabral, le premier Portugais arrivé au Brésil, initiateur de la domination coloniale. Ils font cette comparaison parce qu'ils disent que Cabral avait le même but que Veracel : expulser les peuples indigènes de leurs territoires.

Le rêve des Pataxós de Nueva Esperanza est d'avoir une vie digne, ce qui implique d'être maîtres de leur territoire pour pouvoir y vivre bien, pour voir leurs enfants et leurs petits-enfants naître et vivre en paix. « La population augmente et notre zone est trop petite pour élever nos descendants dans la santé et la dignité. Nous ne pouvons pas supporter qu'une nouvelle invasion vienne détruire notre terre et notre peuple », affirme un de leurs leaders.

Veracel est une entreprise certifiée par le système FSC (Conseil de gestion forestière). L'entreprise affirme dans son site web qu'elle « connaît, respecte et contribue à la cause indigène » (2). La certification FSC a été contestée à maintes reprises, mais ni les plaintes les plus graves contre Veracel n'ont réussi à faire annuler le label de cette entreprise (3). Cela montre que le FSC et ses membres (entreprises, ONG et d'autres organisations de la société civile) sont complices de la situation, puisqu'ils ne prennent aucune mesure malgré les nombreuses plaintes formulées depuis des années.

Ivonete Gonçalves de Souza, ivonetecepedes@gmail.com, CEPEDES
Domingos Andrade, cimiextremosuldabahia@gmail.com, CIMI

1. Cancela, F (2012), “*Del proyecto a proceso colonial: ‘indios, colonos y autoridades regias en la colonización reformista de la antigua capitanía de Porto Seguro (1763-1808)*”, Salvador, p. 36-38
2. <http://www.veracel.com.br/relacionamento-com-a-comunidade/comunidades-indigenas/>
3. <http://wrm.org.uy/fr/?s=veracel>

UNE MISE AU POINT SUR REDD EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Projet 'Forêt Tropicale du Bassin du Congo' : les communautés se méfient de la « Révolution de conservation »

Le projet REDD de Maï N'dombe, en République démocratique du Congo, figure régulièrement dans le matériel publicitaire sur REDD+. Conçu par une société canadienne et dirigé maintenant par l'entreprise californienne Wildlife Works, ce projet commercialise des crédits de carbone en affirmant que, sans lui, les forêts de la zone

concernée auraient été décimées par l'exploitation industrielle. Les avantages pour les communautés locales sont la pierre angulaire du matériel publicitaire du projet. Les communautés possèdent une bonne partie des terres de la région en application du régime foncier coutumier. Certains se demandent si les communautés de la région perçoivent le projet REDD comme aussi bénéfique qu'on le dépeint dans le matériel de marketing.

Le projet REDD de Maï N'dombe, en République démocratique du Congo, figure régulièrement dans le matériel publicitaire sur [REDD+](#). Parfois dénommé 'Projet Forêt Tropicale du Bassin du Congo', il comprend près de 300 000 hectares de terres boisées situées à plusieurs centaines de kilomètres au nord-est de Kinshasa, la capitale du pays. Le projet fut lancé par la société canadienne *Ecosystem Restoration Associates Inc.* (ERA, intégrée depuis à *Offsetters Climate Solutions*, qui, en 2015, devint *NatureBank Asset Management Inc.*). En 2011, ERA obtint du gouvernement de la RDC une concession de conservation forestière. Deux années plus tard, ERA vendit ERA-Congo, la société créée pour gérer le projet REDD en RDC, à une société californienne dénommée *Wildlife Works Carbon* (WWC), qui dirige aussi le projet REDD+ du Couloir de Kasigau au Kenya ([voir plus d'informations](#)). Le projet REDD de la WWC à Maï N'dombe ne doit pas être confondu avec la proposition du gouvernement congolais de transformer toute la province de Maï N'dombe récemment créée (une superficie de 12,3 millions d'hectares habitée par environ 1,8 millions de personnes) en une initiative pilote REDD juridictionnelle, dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale. (1)

L'objectif commercial du projet REDD de Maï N'dombe de la WWC est de vendre des crédits de carbone. Ces crédits sont générés grâce à des rapports qui montrent que les activités du projet évitent le déboisement. Les rapports sont ensuite vérifiés par des sociétés d'audit payées par le projet REDD ([voir 10 alertes sur REDD à l'intention des communautés](#), disponible aussi en lingala et en swahili).

En 2011, ERA déclara que « la partie du projet concernant l'amélioration de la gestion forestière [allait] faire cesser l'exploitation forestière commerciale ». (2) En décembre 2012, l'entreprise d'audit accepta que, sans l'intervention d'ERA, la relance de deux concessions d'exploitation forestière annulées en 2008 aurait été imminente. Cependant, le moratoire déclaré par le gouvernement de la RDC sur l'octroi de nouveaux permis d'exploitation, qui date de 2004, était toujours en vigueur en 2011. Cela porte à se demander comment ERA a pu déclarer que son intervention avait évité l'émission de nouveaux permis de coupe dans la zone du projet. La WWC mentionne des lettres échangées avec des ministres comme preuve que les deux concessions d'exploitation transformées en concession de conservation pour le projet REDD+ avaient été relancées. Or, aucun nouveau permis d'exploitation forestière n'a été délivré dans le pays depuis 2011 ; le faire aurait représenté une violation d'un décret présidentiel. Donc, la plupart des crédits de carbone sont fondés sur l'affirmation que la relance des concessions et des activités d'exploitation forestière commerciale était imminente en 2011.

D'après les calculs du projet, les émissions évitées par le projet REDD de Maï N'dombe seraient de 1,5 à 3 millions de tonnes de CO₂ par an pendant une période de 30 ans, mais cette supposition est également discutable. Un brouillon rédigé en décembre 2015 par le gouvernement de la RDC à l'intention du Fonds de partenariat pour le carbone

forestier de la Banque mondiale, intitulé « Document sur le programme de réduction des émissions », confirme que, sur les onze concessions d'exploitation industrielle de la province de Maï N'dombe, deux seulement sont opérationnelles à l'heure actuelle. En outre, les chiffres officiels du gouvernement ne font état d'aucune production de bois entre 2002 et 2006 pour les deux concessions d'exploitation qui constituent maintenant la concession de conservation forestière de la WWC. Malgré cette situation, la DNV certifia que le projet respectait les normes VCS (*Verified Carbon Standard*) et CCBA (*Climate, Community and Biodiversity Alliance*). La DNV confirma aussi qu'entre mars 2011 et octobre 2012 le projet REDD de Maï N'dombe avait évité l'émission de 2 548 715 tonnes de CO₂. Les crédits de carbone pouvaient donc être vendus avec les labels CCBA et VCS.

Le projet ne se limita pas à obtenir l'approbation de l'évaluation de la norme CCBA : il obtint le niveau « Or », qui certifie qu'il apporte des bénéfices plus importants que requis en matière de biodiversité et d'adaptation au climat. Un avantage supplémentaire sans doute, quand il s'agit de vendre 2,5 millions de crédits de carbone. En effet, beaucoup d'acheteurs de crédits de compensation connaissent les risques pour leur réputation que comportent les crédits REDD+ quand des conflits surgissent entre les promoteurs du projet et les communautés. Les entreprises intéressées voient la certification comme une garantie de qualité... un faux espoir, quand on sait que beaucoup de projets REDD+ certifiés ont causé ou aggravé des conflits. (3)

Une fois la certification VCS et CCBA obtenue, les propriétaires du projet annoncèrent la première vente de crédits de carbone, en janvier 2013. Une entreprise allemande, le Groupe Carbone Forestier, acheta 300 000 crédits, avec l'option d'en acquérir davantage. Le Groupe Carbone Forestier offre à son tour les crédits REDD à des entreprises et des particuliers qui souhaitent compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. Au départ, ses principaux clients étaient des entreprises énergétiques régionales d'Allemagne, qui utilisaient les crédits pour proposer à leurs usagers du « gaz naturel neutre en carbone ». (4) Ce projet figure encore sur le site web du Groupe Carbone Forestier, ce qui porte à croire que tous les crédits achetés en 2013 n'ont pas encore été vendus. On ne sait pas combien a rapporté à ce jour la vente de crédits de carbone du projet REDD de Maï N'dombe ; on ne sait pas non plus combien d'argent ont reçu les communautés de la zone. Cependant, un rapport de 2015 de l'organisation IIED signale que, d'après l'information fournie par le propriétaire du projet, les frais de fonctionnement s'élèvent à 2,5 millions de dollars par an. (5)

Depuis 2015, le projet REDD de Maï N'dombe propose aussi des crédits de carbone directement à des particuliers, au moyen de *Stand for Trees*, une initiative soutenue par l'agence de développement états-unienne USAID. Cette initiative vise à accroître les ventes de crédits de carbone forestier quand les achats des entreprises n'ont pas répondu aux attentes. En décembre 2015, le projet essaya aussi d'obtenir des fonds grâce à une plateforme de dons en ligne ; il reçut 4 720 USD au lieu des 50 000 USD escomptés. (6) Il paraît que les crédits de carbone en vente à l'heure actuelle font encore partie de ceux qui avaient été générés après l'audit de vérification de la DNV effectué en décembre 2012. (2)

Les bénéfices pour les communautés locales sont la pierre angulaire du matériel publicitaire du projet REDD de Maï N'dombe. « La population forestière de 50 000 habitants a reçu des bénéfices directs du projet », dit la première phrase de la description

des « Effets du Projet » qui figure sur le site web de *Wildlife Works*. (7) Sur les 11 diapositives que comporte la présentation du projet, six portent sur les avantages pour la communauté, et le communiqué de presse publié par ERA et la WWC pour annoncer l'obtention de la certification VCS et CCBA en 2012 affirme que « les communautés locales recevront des bénéfices directs du projet : des emplois, des écoles, des hôpitaux, l'augmentation de la sécurité alimentaire grâce à des techniques meilleures et au redéveloppement d'espèces robustes de poissons indigènes, la formation des ONG et des organisations de base communautaire locales, le tout financé grâce à un partage transparent et équitable des revenus du carbone ». (8) Cependant, les documents rédigés à l'intention des entreprises d'audit décrivent l'utilisation des forêts que font les communautés locales comme la plus forte menace qui plane encore sur la forêt. En 2011, ERA écrivait que « la diminution de la coupe clandestine et du défrichage non durable pour l'agriculture et le bois de chauffe feront l'objet de la partie REDD+ du projet ». (9) Or, l'analyse des données sur le couvert forestier obtenues en utilisant le système *Global Forest Watch* montrerait que le déboisement dans le projet REDD augmenta en 2011. On ignore si cette augmentation est due au fait que les gens se soient dépêchés de défricher des sols pour des cultures vivrières en prévision de restrictions imminentes, ou à la coupe illégale dans la concession de conservation. Beaucoup de projets REDD+ commencent par établir des restrictions sur l'utilisation des forêts, avant que des options de rechange pour les paysans qui dépendent de la forêt pour nourrir leurs familles soient mises en place au niveau des villages. D'après l'information obtenue par le WRM en 2014 lors de sa visite de la zone, tel serait le cas pour le projet REDD de Maï N'dombe.

En Novembre 2014, WRM a visité la région où se trouve le projet REDD Mai Ndombe à l'invitation de l'organisation nationale des paysannes, la Confédération paysanne du Congo, COPACO-PRP, un membre de *La Via Campesina*. Pendant les activités conjointes de WRM et COPACO-PRP dans la région nous sommes passés par les villages le long d'une route qui traverse le milieu de la concession du projet REDD +. Pourtant, il ne fut pas possible d'interviewer les habitants de certains villages, à cause des fortes tensions entre les communautés de cette partie de la concession et le projet REDD+, et de l'hostilité manifestée par le personnel et les défenseurs du projet à l'égard du WRM avant, pendant et après un atelier sur le changement climatique et REDD+, qui eut lieu dans la ville d'Inongo où se trouve aussi le bureau du projet de Wildlife Works. Néanmoins, il se dégage des conversations à Inongo et dans la ville de Nioki, située au sud de la concession de conservation, que les bénéfices annoncés dans le matériel publicitaire du projet REDD de Maï N'dombe ne seraient pas évidents pour tous les membres des communautés. Il semble probable que l'opposition au projet reste forte dans beaucoup de villages, en particulier dans ceux de la partie intérieure occidentale de la concession. Par coïncidence, dans un de ses rapports d'audit, la DNV signale qu'elle ne visita pas cette partie de la concession de conservation lors de son évaluation, par manque de temps. Rien n'indique non plus que la DNV ait cherché à se renseigner auprès des organisations locales sur la perception du projet dans la zone non visitée.

Des droits adaptés aux besoins de REDD+, et non l'inverse

De nombreux ateliers ont été organisés et beaucoup de documents ont été écrits au sujet du consentement libre, informé et préalable (CLIP) (CLIP) dans le cas de REDD+. Néanmoins, la plupart d'entre eux passent à côté de l'essentiel. Ils oublient de se

demander si REDD+, en tant que système pour vendre des crédits de carbone qui justifient la destruction ailleurs, pourrait jamais bénéficier du consentement libre, informé et préalable de tous ceux dont le mode de vie est considérablement atteint par l'activité du projet : à ceux qui subissent la destruction permanente des territoires dont ils dépendent parce qu'une entreprise achète un crédit de carbone à un projet REDD+ situé ailleurs, on ne leur demande jamais s'ils sont d'accord, par exemple, avec la compensation d'émissions.

Ni l'ERA ni la WWC n'achetèrent la terre qui génère leurs crédits de carbone. L'ERA persuada le gouvernement de la RDC de transformer en concession de conservation forestière des terres qui avaient fait partie de deux concessions d'exploitation forestière industrielle. Ces concessions d'exploitation avaient été annulées, comme la plupart des concessions de ce genre de la RDC, dans le cadre d'un processus de la Commission interministérielle établie en 2008 par la Banque mondiale pour analyser la légalité ou l'illégalité des quelque 150 opérations d'exploitation industrielle des forêts du pays. (10) S'agissant d'une concession, le projet REDD de Maiï N'dombe met en lumière un autre problème que comporte le débat sur le CLIP : l'écart qui existe habituellement entre l'application du CLIP aux initiatives REDD+ et la manière dont cette application est décrite dans le matériel de marketing de ces initiatives.

À notre connaissance, les communautés de la zone du projet REDD ne participèrent pas aux négociations concernant l'octroi à l'ERA de la concession de conservation forestière. Rien n'indique non plus que l'ERA ait consulté les communautés de la zone pour connaître leur avis avant de chercher à négocier avec le gouvernement. L'ERA semble n'avoir contacté les communautés qu'après avoir signé avec le gouvernement l'accord sur les droits au carbone et les contrats de concession, en mars et août 2011 respectivement, et après avoir annoncé son intention de demander la certification de la norme CCBA. Ainsi, quand l'ERA se présenta dans les villages, la décision principale – la création d'une concession de conservation forestière qui allait restreindre l'utilisation de la forêt dont dépend la subsistance d'une bonne partie de la population locale – avait déjà été prise. Bien entendu, cela ne figure pas de façon explicite dans le matériel publicitaire qui souligne les avantages sociaux du projet et la participation des communautés à ses activités.

À la place, le document descriptif du projet REDD de Maiï N'dombe fournit des renseignements ambigus. À la page 70, on lit que les représentants des communautés avaient donné leur avis sur la mise en œuvre du projet REDD (« Conformément aux conditions du processus contractuel de la concession, les autorités de la zone du projet ont donné leur consentement à la mise en œuvre du projet REDD+ »). Quelques pages plus loin, le document précise que, en fait, on n'a donné aux communautés que la possibilité de participer ou non au projet : « Les parties prenantes ont la possibilité d'influer sur la conception du projet, de manifester leurs griefs et de donner ou refuser leur consentement préalable, libre et informé à leur participation aux activités du projet ». (11)

Cette formulation soulève plus de questions que de réponses. Par exemple, que se passe-t-il si la communauté choisit de ne pas « participer » au projet et continue d'utiliser la forêt comme auparavant ? Cette partie de la forêt qui appartient à la concession, mais qui peut être aussi une zone d'exploitation coutumière, est-elle retirée de l'inventaire du carbone ? Les communautés peuvent-elles continuer à utiliser la forêt comme avant ? A-

t-on donné cette option aux communautés pendant le processus de consultation ? Si cette option ne leur a pas été offerte, quelles en sont les raisons ? (12)

Ces questions s'avèrent très importantes quand on considère qu'une bonne partie des terres de la région appartiennent aux communautés en vertu du droit foncier coutumier. Les communautés peuvent donc ne pas reconnaître les limites d'une concession si celle-ci se superpose à leurs terres coutumières. L'ONG britannique *Forest Peoples Programme* estime qu'au moins un tiers, ou même la moitié de la concession de conservation de la WWC empiète sur le territoire coutumier des communautés locales. Le programme de cartographie pour la défense des droits de la *Rainforest Foundation UK* a même documenté les droits fonciers coutumiers dans les zones limitrophes et à l'intérieur du bord occidental du projet REDD de Maï N'dombe. (13) Et il y a des signes de conflits concernant les accords signés avec le projet REDD, apparemment sans le plein consentement des villages, (soi-disant) représentés par leurs chefs coutumiers. Dans « *Redeeming REDD* », Michael Brown signale que, « en octobre 2012, des conflits dans le secteur Basengele de la concession de conservation ont été divulgués par e-mail [...]. Le chef coutumier de Bongo aurait reçu des coups de feu et sa maison aurait été brûlée, pour avoir signé la cession de terres coutumières à des étrangers sans le plein consentement de la communauté ». (14) L'incident fut mentionné aussi au personnel du WRM lors de sa visite de la région en novembre 2014. Les gens expliquèrent que cette personne avait été l'un des trois chefs coutumiers (« chefs de groupement ») qui avaient signé des accords avec le projet REDD, et que la signature de ces accords par trois « chefs de groupement » en représentation des clans, et non par des « chefs de terre » en représentation des villages, était citée par le projet REDD comme preuve du consentement de la communauté. L'incident que nous venons de mentionner a eu lieu dans le cadre de la partie de la concession que le WRM avait trouvée hostile pendant sa visite de 2014. Dans une présentation de septembre 2015 sur les modalités éventuelles de partage des bénéfices au cas où serait acceptée la proposition gouvernementale d'un projet pilote REDD juridictionnel dépendant du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, il est signalé que « certaines communautés [...] (Basengele) non riveraines du lac et dépendant pour leur survie de la forêt restent méfiantes ».

Les rapports d'audit de la DNV pour la certification CCBA ne mentionnent pas ces informations, bien que les normes CCB contiennent une définition assez longue du FPIC. La DNV décida que le projet de Maï N'dombe était conforme aux conditions requises. La norme CCB définit « préalable » comme « suffisamment à l'avance de toute autorisation ou démarrage d'activités ». Les communautés eurent-elles « l'option de refuser leur consentement » avant que soit prise la principale décision (l'octroi de la concession de conservation) qui autorise la réalisation du projet REDD ? Si tel ne fut pas le cas, par exemple parce que la législation congolaise ne prévoit pas cette possibilité, n'aurait-il pas fallu le dire clairement, en expliquant sur quelles décisions le consentement serait demandé, et dans quels cas il ne le serait pas ?

La définition de « en connaissance de cause » dit, entre autres choses, que les communautés auxquelles on demande le consentement doivent recevoir « une évaluation préliminaire des impacts potentiels économiques, sociaux, culturels et environnementaux, y compris les risques possibles et le partage juste et équitable des bénéfices dans un contexte qui respecte le principe de précaution ». On pourrait supposer que cette information inclurait les documents légaux et les contrats, d'autant

plus qu'un décret du Premier ministre (de mai 2011) exigeait déjà que ces documents soient rendus publics. Tel serait le cas, par exemple, des documents officiels portant création de la concession de conservation forestière de Mai N'dombe. Des particuliers et des représentants des autorités de l'État interviewés par le personnel du WRM pendant la visite de novembre 2014 ne connaissaient pas ces documents. Ils signalèrent aussi que le 'Cahier des charges', qui décrit les obligations du concessionnaire à l'égard des communautés, était disponible « en théorie » mais non dans la pratique. Une recherche exhaustive en ligne après la visite de 2014 ne donna aucune indication que ces documents aient été publiés ou mis à la disposition des communautés de la zone du projet REDD.

Encore un projet REDD+ qui promet beaucoup mais ne donne pas grand-chose ?

La construction de dix-neuf écoles pendant les trente années de vie du projet est un des bénéfices tant vantés que recevraient les communautés. Mi-2015, soit cinq ans après le début du projet, deux écoles avaient été construites et deux autres étaient prévues. Les deux écoles avaient été construites dans des villages proches du lac ; le choix de cet emplacement favorisait les communautés riveraines mais non celles de l'intérieur. Cette décision risquait d'exacerber les tensions entre les communautés. Au cours des entretiens de novembre 2014, les habitants d'Inongo mentionnèrent qu'un bateau qui avait été utilisé pour transporter les dignitaires à Lukongo, à une trentaine de kilomètres d'Inongo, pour l'inauguration de la première école, avait pris feu peu après le retour du groupe.

Le projet REDD promet aussi de faire connaître aux villageois des méthodes agricoles plus productives et des cultures de grande valeur comme les légumes et les haricots, et de les aider à trouver des marchés pour ces produits. Quand le WRM se rendit dans la zone en 2014, un seul jardin de démonstration était en route, dans le village de Kesengele riverain du lac. Ceci a été confirmé par un rapport du *Forest Peoples Programme* publié fin 2013. (15)

Au cours des discussions, les gens mirent également en question la viabilité des activités proposées. Ils parlèrent des difficultés rencontrées lors d'essais préalables et ils dirent que les sols appropriés à la culture des haricots n'existaient que dans une petite partie de la concession de conservation. Quand on demanda leur avis sur la proposition de transporter des haricots et des oignons aux marchés de Kinshasa, en particulier au vu de l'état des routes (ou plutôt de leur quasi-inexistence), leur réponse fut pleine de consternation : « En ce moment, nous transportons les oignons du Bas Congo à Inongo, pourquoi ne pas travailler sur de meilleurs marchés locaux ? » « La distance est si longue pour transporter quoi que ce soit à Kinshasa, et les routes sont si mauvaises, que les légumes produits par le projet REDD ne pourraient pas rivaliser avec les haricots ou les oignons du Bas Congo. Il est beaucoup plus facile et plus court d'aller à Kinshasa de là que d'ici ».

Et, bien entendu, le projet promet de créer « des emplois locaux directs ». On ne sait pas au juste combien d'emplois a créé le projet REDD de Mai N'dombe. Les documents sur le projet donnent des informations contradictoires. Le site web de *Stand for Trees* affirme que le projet « emploie directement plus de 170 habitants », mais la diapositive 11 de la description du projet qui figure sur le site web de la WWC dit que les emplois fournis sont seulement 60. Et bien sûr, les chiffres ne disent rien sur les conditions de

travail. Ils ne disent pas non plus s'il s'agit d'emplois stables ou de contrats à court terme.

Une « Révolution de conservation » dans la forêt tropicale du bassin du Congo ?

Dans une annonce de marketing, le projet REDD de Maï N'dombe est présenté comme « **Révolution de conservation** dans la forêt tropicale du bassin du Congo ». (6) Quand on considère les impressions du personnel du WRM lors de leur visite de novembre 2014 et l'information recueillie depuis, cette « révolution » est difficile à imaginer. Du point de vue de l'impact du projet sur les droits des communautés et sur la justice, ce qu'on perçoit c'est plutôt un autre projet REDD+ où les histoires qu'on présente dans des brochures de luxe, dans les foires commerciales internationales et dans les conférences de l'ONU sont très différentes des réalités. Chose intéressante, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des projets REDD+ que nous avons visités au fil des années, pendant les plus de sept heures qu'a duré le voyage sur la route qui traverse la concession nous avons vu un seul panneau annonçant le projet REDD de Maï N'dombe. Peut-être ces panneaux sont-ils plus nombreux sur le bord du lac, où semblent avoir lieu la plupart des activités du projet relatives à la communauté ?

En somme, le projet REDD de Maï N'dombe est un candidat de taille pour la galerie de conflits, de contradictions et de mensonges que comporte REDD+.

Jutta Kill, jutta@wrm.org.uy

Secrétariat international du WRM

(1) FERN et FPP (2014): *Implement in haste, repent at leisure. A call for rethinking the World Bank's Carbon Fund, based on an analysis of the Democratic Republic of Congo Emissions Reduction - Project Idea Note* (ER-PIN).

<http://www.fern.org/fr/publications/reports/mettre-en-oeuvre-dans%20%80%99empressement-pour-le-regretter-longtemps>.

(2) DNV (2012): *CCB Verification Report/ Verification Statement. ERA and WILDLIFE WORKS' Maï Ndombe REDD Project in the Democratic Republic of Congo.*

Verification Period: 14 March 2011 to 31 Octobre, 2012. REPORT NO. 2012-9749, 6 Décembre 2012. DNV Climate Change Services AS (DNV).

www.vcsprojectdatabase.org/services/publicViewServices/downloadDocumentById/11067

Base de données VCS avec information sur l'octroi de crédit :

http://www.vcsprojectdatabase.org/#/vcus/p_934

(3) Pour davantage d'information voir le rapport du WRM: [REDD: A collection of conflicts, contradictions and lies](#), et les articles périodiques sur les conflits associés aux projets REDD+ sur le site web du REDD-Monitor, <http://www.redd-monitor.org>.

(4) *Certificate "climate neutral natural gas", issued by TÜV Rheinland to regional energy provider Aschaffener Versorgungs GmbH.* <http://www.stwab.de/Energie-Wasser/Oekogas/Rechte-Seite/TUEV-Zertifikat-Klimaneutrales-Erdgas-2014.pdf>

(5) Nhamumbo, I. et Camargo, M. (2015): *REDD+ for profit or for good? Natural Resource Issues*, No. 30. IIED, Londres.

(6) "Conservation Revolution in the Congo Basin Rainforest!"

<https://www.indiegogo.com/projects/conservation-revolution-to-save-congo-rainforest#/story>.

(7) Site web de Wildlife Works, Maï Ndombe REDD+ Project, DRC.

<http://www.wildlifeworks.com/shopcarbon/> , consulté le 08/01/2016.

- (8) ERA Carbon Offsets Ltd. and Wildlife Works Carbon LLC Deliver First REDD+ Project in Democratic Republic of Congo. 19 décembre 2012.
- (9) IRW-Press (2011): ERA Announces Signing of a 17.5 Million Tonne Carbon Offset Agreement With the Democratic Republic of Congo. 04.04.2011
- (10) REDD-Monitor (2011): Ecosystem Restoration Associates project in DR Congo: plenty of REDD-hot air? <http://www.redd-monitor.org/2011/08/24/ecosystem-restoration-associates-project-in-dr-congo-plenty-of-redd-hot-air/>.
- (11) ERA and Wildlife Works (2012). *Mai Ndombe REDD+. A joint project of ERA and Wildlife Works. Project Design Document, Validated to the Climate, Community, and Biodiversity Standards* (2nd ed). 31 octobre 2012. Page 72. https://s3.amazonaws.com/CCBA/Projects/Mai_Ndombe_REDD_Project/Mai+Ndombe+Final+CCB+PDD.pdf Consulté le 5 janvier 2016.
- (12) Les documents du projet disent qu'une zone tampon de 2,5 km de rayon autour des villages n'est pas comprise dans les inventaires de carbone, et que cette zone est disponible pour la production d'aliments. Ces documents ne disent pas si la zone en question correspond à la distribution des zones d'exploitation traditionnelle qui s'étendent souvent bien plus loin que jusqu'à 2,5 km du village ; d'ailleurs, le rapport du projet d'octobre 2012 signale en page 71 que « les gens marchent en moyenne entre 5 et 10 km pour se rendre aux parcelles agricoles ».
- (13) Rainforest Foundation UK (2015): *Mapping For Rights 2.3: Mai Ndombe REDD+ programme*. <http://blog.mappingforrights.org/?p=1095>.
- (14) Michael I. Brown (2013): *Redeeming REDD: Policies, Incentives and Social Feasibility for Avoided Deforestation*. Earthscan. Page 141.
- (15) Forest Peoples Programme (2013): *Impacts of German private sector involvement for Indigenous Peoples and Local Communities in the Mai-Ndombe REDD+ Project in the Democratic Republic of Congo*. Page 16. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2014/04/mai-ndombe-infoefpp-case-studyfinal05022014-3.pdf>

LES GENS SE METTENT A L'OEUVRE

“The Mahuzes” : la défense du territoire et de la vie

Après son annexion officielle à l'Indonésie en 1969, la Papouasie n'eut que sept sociétés de plantation de palmiers à huile jusqu'en 2005. En 2014, elles étaient au nombre de 21, et 20 autres s'apprêtaient à démarrer leurs opérations. Au milieu de féroces conflits entre l'industrie du palmier à huile et les peuples indigènes concernés, le gouvernement central lança un programme pour un million d'hectares de rizières, dénommé Merauke Integrated Food and Energy Estate (MIFEE). L'idée est de faire de la Papouasie un centre d'exportation axé sur la production d'aliments et d'énergie. Que deviendront les communautés traditionnelles dont la vie dépend des forêts ? « The Mahuzes » est un documentaire qui montre la lutte des communautés locales pour défendre leur territoire et leurs traditions, et les tactiques et le harcèlement dont se servent les entreprises et les forces de sécurité. La vidéo fait partie de la série Ekspedisi Indonesia Biru, maintenant disponible avec des sous-titres en anglais.

Voir la vidéo sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Pch7efib8qo&feature=youtu.be>.

Les enfants confrontés aux expulsions provoquées par des projets financés par la Banque mondiale

Un article du *Food and Environment Reporting Network* rapporte les résultats d'une enquête sur les victimes cachées des projets de développement financés par la Banque mondiale. L'enquête révèle que les expulsions, la perte des revenus familiaux et d'autres épreuves associées à la construction de barrages et de routes et à d'autres projets peuvent être particulièrement nuisibles aux jeunes. Le cas d'un enfant indonésien de 9 ans qui a subi le traumatisme de l'expulsion montre que les expulsions peuvent avoir des effets psychologiques de longue durée sur les enfants, qui s'accompagnent de syndromes post-traumatiques. D'après l'article, les recherches ont montré que les enfants dont les familles ont été obligées de se réinstaller courent davantage le risque de souffrir de maladies, de la faim et de l'absence d'éducation. Malgré les déclarations publiques de la Banque mondiale sur ses activités pour améliorer l'éducation ou diminuer la mortalité des enfants, le fait est que la Banque est aussi en train d'accroître son soutien financier aux barrages, aux plantations de palmiers à huile et à d'autres projets d'envergure qui risquent fort de déplacer un nombre considérable de personnes.

L'article en anglais est disponible sur : http://thefern.org/2015/10/children-left-vulnerable-by-world-bank-amid-push-for-development/?utm_source=People+and+Forests+E-News&utm_campaign=91780ed9a5-People+and+Forests+E+News+Oct15&utm_medium=email&utm_term=0_45977cdcf4-91780ed9a5-399259537

Parties en fumée : Wilmar ne tient pas ses promesses de mettre de l'ordre dans les affaires du palmier à huile

Un rapport de quelques organisations des Amis de la Terre montre que certains incendies qui ont frappé l'Indonésie ces derniers mois sont le fait de fournisseurs de Wilmar International ou d'entreprises qui lui appartiennent. Or, Wilmar a donné lieu, en décembre 2013, à une vague de promesses de durabilité dans le secteur du palmier à huile. Bien que de nouvelles preuves soient venues confirmer que l'entreprise viole ses propres politiques de « non-déboisement », le rapport montre que de grands investisseurs états-unis et européens n'ont pris aucune mesure significative pour résoudre ces problèmes. D'après la législation indonésienne, les entreprises sont légalement responsables des incendies.

La publication en anglais est disponible sur : <https://www.foeeurope.org/up-in-smoke-failures-Wilmar%E2%80%99s-promise-clean-up-palm-oil-business>.

RECOMMANDATIONS

La défense des biens communs : information fournie par le mouvement Nyéléni

Nyéleni, une plateforme du mouvement international pour la souveraineté alimentaire, a publié en décembre dernier un nouveau numéro de son bulletin. Centré cette fois sur « Les forêts, les aliments prélevés dans la nature et les terres communes », le bulletin réfléchit sur l'importance des forêts, des plantes sauvages et des terres communes pour la souveraineté alimentaire des personnes et des communautés. Il raconte aussi plusieurs expériences tirées de divers endroits du monde. « La protection et la régénération des milieux naturels riches en diversité, ainsi que des modes de vie et de consommation développés en harmonie avec ces milieux, constituent des enjeux primordiaux, au cœur de la souveraineté alimentaire. En outre, elles proposent une forme de résistance directe face à la marchandisation et à la financiarisation de la nature, et contre les marchés capitalistes. »

Le bulletin est disponible en français sur :
<http://www.nyeleni.org/spip.php?page=working>

Le Tribunal international pour les droits de la Nature offre des solutions du changement climatique axées sur la Terre et indépendantes du marché

Le troisième Tribunal international pour les droits de la Nature s'est réuni à Paris, parallèlement aux pourparlers de l'ONU sur le climat. En fondant ses décisions sur la Déclaration universelle sur les droits de la Terre-mère et sur la législation internationale sur les droits de l'homme, et reconnaissant que l'écocide est un crime, le Tribunal a donné dans chaque cas des directives claires sur les responsables et sur ce qui doit être fait pour réparer les dégâts et rendre à la Terre (et aux communautés) la santé et le bien-être. Les peuples indigènes du monde entier ont joué un rôle primordial en tant que juges, experts et témoins, pendant toutes les activités du Tribunal. Le Tribunal a fortement appuyé le maintien des combustibles fossiles sous terre comme démarche essentielle pour éviter de nouvelles atteintes contre la Nature.

L'article sur le Tribunal est disponible (en anglais) sur : <http://therightsofnature.org/ron-events/tribunal-offers-earth-driven-not-market-driven-solutions-to-climate-change/>.

Matériels du WRM en swahili et en lingala

La publication « **12 réponses à 12 mensonges sur les plantations industrielles de palmiers à huile** », qui vise à fortifier les combats de tous ceux qui s'opposent aux grandes plantations de palmiers à huile dans les pays du Sud, est maintenant disponible également en swahili et en lingala.

<http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/12-reponses-a-12-mensonges-sur-les-plantations-industrielles-de-palmier-a-huile/>

Versions en PDF :

Swahili : http://wrm.org.uy/fr/files/2013/06/12_responses_Swahili.pdf

Lingala : http://wrm.org.uy/fr/files/2013/06/12_responses_Lingala.pdf

De même, le manuel « **10 alertes sur REDD à l'intention des communautés** », qui a pour but d'informer les communautés sur les graves problèmes que comporte habituellement un projet REDD pour les personnes concernées, est disponible aussi en swahili et en lingala.

<http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/10-alertes-sur-redd-a-lintention-des-communautes/>

Versions en PDF :

Swahili: http://wrm.org.uy/fr/files/2012/10/10_Alerts_sur_REDD_Swahili.pdf

Lingala: http://wrm.org.uy/fr/files/2012/10/10_Alerts_sur_REDD_Lingala.pdf

Bulletin mensuel du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Editor en jefe: Winfridus Overbeek

Redactora responsable: Joanna Cabello

Apoyo editorial: Elizabeth Díaz, Jutta Kill, Flavio Pazos, Teresa Perez

Secrétariat International du WRM

Avenida General María Paz 1615 oficina 3. CP 11400

Tel/fax: +598 26056943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy>